

Avis sur le projet d'attribution de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux conventionnels –Permis Calavon

Impact géographique du dossier

- Etude du cadre géologique

Le paragraphe 1.3 cadre géomorphologique se contente de décrire grossièrement la géographie du secteur sans jamais parler géologie, Ce vaste secteur est pourtant constitué d'un immense plateau karstique connu pour sa vulnérabilité. 400 ha et 27 communes font même partie de la réserve naturelle géologique du Luberon.

Pour des recherches d'hydrocarbures à des profondeurs pouvant aller jusqu'à 1500 m il n'est pas concevable que ce thème ne soit pas traité. L'étude d'impact devrait nous indiquer les conséquences de l'activité prévue et les moyens mis en œuvre pour en limiter les conséquences

- Etude du réseau hydrographique :

Le paragraphe 1.4 traitant du réseau hydrographique, au même titre que le précédent ne présente que le réseau des rivières et canaux sans jamais aborder l'hydrologie avec ses nappes superficielles et souterraines, ni préciser les moyens mis en œuvre pour s'assurer de la préservation de la qualité des ressources. Le paragraphe 2.3.4.5. N'apporte aucune réponse sur l'impact de cette activité sur les aquifères.

Les objectifs de la loi cadre sur l'eau (2000) notamment la non dégradation des masses d'eau , la réduction des pollution par les substances chimiques et le respect des disposition relatives aux zones protégées ne sont pas pris en compte dans cette étude .

Plus localement le SAGE du Calavon dans sa disposition 23 souhaite que soit appliqué un principe de précaution concernant les aménagements susceptibles de remettre en cause les objectifs de non dégradation de qualité/bon état retenus pour les eaux superficielles et souterraines et préconise que tout projets s'accompagne d'un suivi et d'un contrôle continu.

Enfin l'ensemble du système du karst de la Fontaine de Vaucluse doit faire l'objet d'une attention toute particulière, ces masses d'eau étant identifiées comme particulièrement sensibles.

L'importance et la fragilité de la ressource en eau dans cette région, le respect des orientations du SDAGE PACA 2009-2015, des recommandations du SAGE du Calavon , et des directives de la loi cadre (DCE du 23 octobre 2000) ne peuvent permettre qu'une autorisation soit octroyée pour une activité dont les impacts sur l'eau sont avérés

- Etude socio-économique :

L'activité agricole du département génère plus de 621 millions d'€ annuels dont 327 millions € sur la seule zone du Parc Naturel Régional du Lubéron (PNRL). Elle emploie 38 400 personnes (permanents + saisonniers). Par ailleurs elle repose sur des gammes de produits réputés

Le tourisme dans le département génère plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires (200 M pour le PNRL). Elle emploie 16 385 personnes et s'appuie sur la qualité et la diversité des paysages et de la nature provençale.

Le développement d'une activité de recherche pétrolière est incompatible avec les deux activités agricole et touristique, piliers de l'économie locale. Il est évident que ces pans de notre économie perdraient notablement en image. Par conséquent le projet impacterait fortement les emplois, loin d'être compensés par l'activité proposée.

- Etude sur les infrastructures

Les paragraphes 1.5 et 1.6 consacrés aux transports ont le mérite d'être succincts mais clairs en reconnaissant l'absence d'infrastructures suffisamment dimensionnées pour répondre aux besoins du projet : 9 km d'autoroute , pas de nationale , une seule voie de chemin de fer secondaire et tourmentée. La lecture du paragraphe 2.3.1.2 mentionne la possibilité de réaménagement de voies existantes, et le 2.3.4.6 indique une augmentation de trafic limitée à la journée (!?)

Il est patent que le réseau local n'est pas adapté à un trafic important et nécessitant des voies permettant le déplacement du matériel nécessaire aux plateformes de forages. Devrait-on envisager de demander au Conseil général et aux communes concernées d'investir dans de nouveaux aménagements dédiés à ce projet ? Aux habitants du territoire de ne se déplacer que la nuit ?

- Etude sur la faune et la flore ; zones protégées :

La liste exhaustive des sites et zones naturelles du périmètre mentionnés dans l'étude montre la très grande richesse du territoire. La charte du Parc Naturel Régional du Lubéron détermine des orientations et des principes fondamentaux de protection des structures paysagères de ce territoire, par ailleurs le schéma régional de cohérence écologique fixe des orientations pour garantir la libre circulation des espèces et préserver les réserves biologiques qui sont reprises dans les différents SCOT du secteur.

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevaocluse@gmail.com site : <http://fne-vaucluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600032-APE : 913 E

Cette exceptionnelle richesse du territoire et le respect des priorités définies dans la charte du Parc Naturel Régional du Luberon sont incompatibles avec l'activité projetée.

- Particularité :

Nous passerons sous silence dans le paragraphe 1.8 le propos suivant : « Il semble, d'après la carte fournie au site que le laboratoire (Rustrel) soit situé tout juste à l'extérieur du périmètre ». Unique au monde cette unité de recherche occupe un lieu choisi parce que « le spectre des excitations sismiques y est voisin du minimum théorique mondial ». Les scientifiques y sont capables de discriminer la nature d'un événement fortuit, et travaillent aussi bien sur les prospectives en électro-encéphalographie que sur la recherche de la masse manquante de l'Univers (dark matter) !

Il est tout à fait inconcevable que l'on ne se soit pas attaché à préciser davantage les implantations respectives, et qu'on ne s'inquiète nullement des impacts possibles sur l'objet si spécifique des travaux de ce laboratoire ! Il est clair que la recherche purement commerciale de gaz de schiste n'a que faire de la recherche scientifique.,

Opportunité de ce projet, cohérence politique :

« Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement » (Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, introduction au débat sur la transition énergétique et la croissance verte, Assemblée Nationale, 24 septembre 2014)

Qui peut penser que l'exploitation d'hydrocarbures ne sera pas une source supplémentaire et importante d'émissions de gaz à effets de serre contribuant à nous éloigner des objectifs fixés ?

Comment peut-on octroyer un permis à l'exact opposé du rééquilibrage des sources d'approvisionnements en faveur des énergies vertes ?

Pour rester cohérente avec les propos qu'elle ne cesse de tenir publiquement, dans le cadre de son projet de loi sur la transition énergétique, Mme Royal refusera de signer une autorisation de recherche d'hydrocarbures contraires aux principes qu'elle a énoncés .

F.N.E.VAUCLUSE

France Nature Environnement 84



Pratique de la démocratie, consultation du dossier :

Le dossier n'a pas été soumis à la consultation du public. Pire, le Ministère a fait semblant en soutenant que ce projet, concernant 870 km² du territoire du département, susceptible de modifier profondément les politiques et les structures d'une partie du Vaucluse, se résumait à un simple document « étude d'impact » ! Sous titré « Annexe 4 », au demeurant d'une affligeante banalité, ce document ne comporte ni entête, ni mention du ou des auteurs !!

Conclusion :

Nous ne pouvons que regretter le peu d'éléments mis à la disposition du public pour porter une appréciation plus pertinente. Cependant il nous apparaît clairement que les travaux projetés sont incompatibles avec les politiques conduites dans le territoire de Vaucluse concerné et ne pourront qu'avoir un impact très négatif sur l'économie locale et désastreux sur la biodiversité, les paysages et la qualité de vie .

J P Bonneau FNE VAUCLUSE

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevacluse@gmail.com site : <http://fne-vacluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600032-APE : 913 E